



Mon droit a la cour comune

Par **johnny criniere**, le **21/09/2017 à 11:00**

bonjour voila mon problème je suis locataire au rdc d un immeuble de 2 étage sur les 4 locataire je suis le seul a vivre au rdc et ma porte de mon salon- cuisine donne directement sur la cour commune hors les mes voisin au dessus on heu un balcon.
De plus au niveaux de la sécurité se n est que une petite porte en bois qui sépare la cour commune du reste des locataires et j ai des enfants en bas ages mais se que je voudrez savoir c est ceci ,et-il vrais que entent le seul a vivre au rdc avec accès direct sans clés ni rien a la cour commune que toutes la partie ou on a une vue directement chez moi si on entre dans la cour ,devais être en priorité a moi et non communes ?????

J attend vos réponse merci.

Par **janus2fr**, le **21/09/2017 à 11:08**

Bonjour,

La réponse à votre question est dans votre bail. Ce document doit lister l'étendue de la chose louée, parties privatives et parties communes.

Personne ne peut vous répondre sans connaitre votre bail...